



B1 / B1V

Intitulé de la formation : Habilitation électrique pour exécutant.e électricien.ne réalisant des travaux électriques **BT** selon la NFC 18 510

Durée : 3 jours consécutifs (initiale) ou 1,5 jour (recyclage)

Prix : 550 € HT par participant.e

Public :

Cette formation s'adresse à un public électricien exécutant des travaux sur des ouvrages électriques basse tension **BT**.

Pré-requis :

Pour suivre cette formation dans les meilleures conditions possible, il est obligatoire pour chaque stagiaire de posséder des compétences techniques en électricité. Chacun d'entre eux devra également être munis des équipements de protection individuelle.

Pour recyclage : Disposer d'un titre d'habilitation B1/B1V et se présenter à la formation muni de son titre d'habilitation en cours de validité.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable d'exécuter en toute sécurité des opérations électriques sur l'ensemble ou en partie d'un ouvrage en exploitation **BT**. L'issue de cette formation est de permettre à l'employeur de délivrer au présent stagiaire son titre d'habilitation.

Moyens pédagogiques :

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement pédagogique adéquat de la part du formateur. Des supports permettant de suivre la formation et la prise de note seront remis aux stagiaires en supplément des supports projetés. Des travaux de groupe et jeux de rôles sont également employés.

Evaluation :

En fin de formation, un QCM est présenté aux stagiaires selon la norme NF C 18 510.

Programme :

→ **Tronc commun (personnel électricien):**

- l'évaluation des risques,
- les dangers de l'électricité,
- les appareillages en **BT**,
- les limites, zones et opérations liées,
- les équipements de protection,
- les rôles et titres d'habilitation,
- procédure et déroulement des travaux hors tension,
- procédure et déroulement des interventions,
- les opérations spécifiques,
- procédures en cas d'accident et incendie électrique.

→ **Module spécifique :**

- l'exécutant électricien B1 / B1V : rôle et opérations.

→ **Travaux pratiques et pédagogiques sur installations.**

Programme recyclage :

→ **Apports théoriques :**

- retour d'expérience,
- les nouvelles dispositions réglementaires,
- l'évaluation des risques,
- les limites, zones et opérations liées,
- les équipements de protection,
- les rôles et titres d'habilitation,
- les outillages et matériels électriques,
- la procédure en cas d'accident électrique,
- la procédure en cas d'incendie électrique,
- l'exécutant B1/B1V: rôle et opérations.

→ **Travaux pratiques et pédagogiques.**